

Dossier de séance n°3

Opérationnalisation du Compte Personnel d'Activité (Volet 1)

Quels droits et dispositifs intégrer au CPA ?
Quels intérêts et limites du regroupement de droits et de dispositifs ?

2 septembre 2015, 9h-12h30, salle Jean Monnet, France Stratégie

Organisation de la séance n°3

9h - Introduction de la séance – **Selma Mahfouz**

Quels intérêts et limites du regroupement de droits et de dispositifs dans le CPA ?

S'agissant de la lisibilité, accessibilité, portabilité, transférabilité, consignation, disponibilité, abondement, regroupement et fongibilité des droits : Quel état des lieux ? Quelles perspectives ?

9h15 – 10h30 : Bilan de l'existant dans la perspective d'un CPA

Bilan des réformes récentes en matière de personnalisation des dispositifs (CPF, C3P et conseil en évolution professionnelle) et de portabilité des droits (garanties santé et prévoyance, droits rechargeables à l'assurance chômage) dans une visée de sécurisation des parcours professionnels.

Interventions de **MM. Hugues de Balathier et Catherine Dessein**, DGEFP, **Thomas Fatome**, DSS, **Olivier Toche**, DGT.

10h30 – 10h45 : Pause

10h45-11h30 : Intérêts et limites du regroupement de droits et de dispositifs dans le CPA.

Notamment : potentialités et difficultés associées à la portabilité, disponibilité, regroupement, abondements, consignation, fongibilité de droits ; mécanismes de garantie des droits.

Intervention de **M. Jean-Pierre Laborde**, professeur, Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC) président honoraire de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV

11h30 – 12h30 : Echanges entre les membres de la Commission sur la base du questionnaire préparé par France Stratégie

Retour sur les enjeux de périmètre du compte abordés en séance 2 : quels droits et dispositifs inclure en priorité dans le CPA ? Pour quels usages ? Pour quelles retombées attendues ? Avec quelles difficultés et quels défis principaux ? Avec quel séquençage ?

Questions pour la séance :

- **En lien avec la séance précédente : Objectifs, périmètres et contenus du CPA**

- Quels droits ou dispositifs seraient prioritairement à réunir dans le CPA ? A titre d'exemples (cf. mise de jeu séance 2), quid des CPF, C3P, CIF, VAE, Passeport Formation, CET, épargne salariale, droits et dispositifs liés au licenciement, congés pour motifs familiaux, assurance chômage, droits retraite, mais aussi aides à la mobilité géographique, CEP et outils d'analyse et d'anticipation de l'évolution du marché du travail, , etc. ?
- Quelle place pour les droits et dispositifs conventionnels ? Quelle place pour les droits et dispositifs territoriaux ?
- Le CPA doit-il être créé à droits constants ? Ou faut-il envisager de créer ou étendre certains droits (« deuxième chance », mobilité géographique, etc.), notamment pour des publics cibles (critère de qualification, de niveau de salaire, de revenus, etc.) ?
- Le cas échéant, quels contenus et quelle articulation entre un socle universel de droits et des droits différenciés par publics ?
- quel type d'informations pourrait également être inclus dans le compte ? comment gérer le risque d'un surplus d'information ?

- **Intérêts et limites du regroupement de droits et de dispositifs au sein du CPA**

- Quel(s) sont les critère(s) devant déterminer le regroupement de droits et de dispositifs dans ce compte : Rôle « d'ensemblier » du CPA ? Critères de lisibilité, accessibilité, effectivité, portabilité, fongibilité, etc. ?

- ⇒ Comment seraient organisées la lisibilité et l'accessibilité ? Sont-elles attendues du rôle « d'ensemblier » que pourrait jouer le CPA (en mettant en cohérence et en relation des droits ou dispositifs encore insuffisamment articulés) ? Supposent-elles de nouvelles évolutions s'agissant des droits et dispositifs (amendés ou réformés) ou sont-elles accessibles à droits constants ? Des efforts concomitants de simplifications sont-ils nécessaires (notamment dans le champ de la formation professionnelle) ? Ou la lisibilité peut-elle être « d'interface » et reposer sur l'outil numérique : portail numérique, conseils numériques, approche *push*, etc. (*ces points seront développés lors de la séance 4*) ?
- ⇒ Qu'est-ce qu'un droit portable et quels sont les droits d'ores et déjà portables ? Quelles opportunités d'extension de la portabilité à de nouveaux droits ? Comment assurer la portabilité des droits et à quel coût ?
- ⇒ Quels droits d'ores et déjà fongibles et à quels droits l'étendre ? Selon quels critères doit être organisée la fongibilité ? Selon une fongibilité partielle ? asymétrique ? différenciée selon les caractéristiques des individus ? Un socle de droits « infongibles » est-il à à créer ?
- ⇒ Quelle unité de conversion (points, heures, monnaie unique, euros) et quels enjeux associés ?



- Comment serait organisée l'alimentation de ce compte : par transferts de droits régis par des règles existantes / par des abondements spécifiques (dotations) ? Qui pourrait abonder le CPA ?
- Quels financements des droits ? Quels mécanismes et degré de solidarité ou de mutualisation pour garantir les droits ?
- Comment se ferait l'utilisation/le tirage des droits accumulés sur le CPA ? Est-elle encadrée pour certains droits/certains publics/conditionnée... ? Est-elle régulée (comment, par qui) ?
- Sur ces enjeux, que tirer des expériences récentes de comptes individuels de droits portables (CPF et C3P) et de droits portables (garanties santé, prévoyance, assurance chômage) ?

Bibliographie

CNFPTLV (2013), Réflexion sur la création d'un Compte individuel de formation, Rapport au ministre en charge de la formation professionnelle, mars.

DGEFP (2015), La mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle, Newsletter CPF, édition spéciale, juillet.

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (2015), *Bilan de la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 (au 03 avril 2015)*

Guiomard F. (2014), La recomposition des solidarités : les mutations de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'assurance chômage, *Revue de droit sanitaire et social*, n°4.

Luttringer J.-M. (2014),

- Le compte personnel de formation : genèse, droit positif, socio-dynamique, *Droit social*, décembre.
- Les « abondements » du CPF Enjeux de la négociation collective de branche et d'entreprise, *Chronique n° 91*, JM Luttringer Conseil Droit et Politiques de formation.
- Réforme de la formation professionnelle, acte 2, *Chronique n° 89*, JM Luttringer Conseil Droit et Politiques de formation